

Près de 2 000 enfants dorment à la rue en France dont un ¼ à moins de 3 ans,...

il n'y a jamais eu autant de personnes sans abri.

Ça ne leur suffit pas !!

A LYON, la préfecture menace de faire expulser le squat Pyramide, sans aucune solution d'hébergement pour les 250 personnes qui y trouvent un abri.

La situation s'est aggravée cet été. Le squat est menacé de fermeture à partir du 12 septembre. Cela s'ajoute à la fermeture de centres, l'évacuation de plusieurs autres squats et de campements, exigées par la préfète depuis plusieurs mois. Les personnes expulsées cet été n'ont pas eu d'autre solution que de faire de nouveaux campements dans la ville, en pleine canicule !! Deux cent cinquante personnes risquent de s'ajouter aux trop nombreux SDF, qui campent déjà dans les rues. Dans l'agglomération il n'y a ni les lieux d'accueil, ni les équipements (bains douches, toilettes...) suffisants.

Ce bâtiment de bureaux, Pyramide, appartient à des actionnaires, regroupés dans un fond de pension, représenté par un promoteur immobilier. Lors du procès ils ne savaient même pas de quel immeuble il s'agissait. C'est un simple placement financier qui dort ! Ils ne font rien du bâtiment depuis plusieurs années et n'ont toujours aucun projet à court terme. ALORS QUELLE EST L'URGENCE DE METTRE TOUTES CES PERSONNES A LA RUE A L'APPROCHE DE L'HIVER ?? ça ne changera rien ni à la valeur de l'emplacement, ni aux éventuels futurs projets de bureaux.

Les occupants sont des français ou des migrants pour la majorité, n'ayant pas pu trouver de solution d'hébergement, et à qui aucune proposition de mise à l'abri n'a été faite.

UN TOIT C'EST UN DROIT :

L'article L. 345-2-2 du code de l'action sociale et des familles : « Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence ». En refusant de créer les places d'hébergement et les logements sociaux en nombre suffisant, l'état et la préfecture font le choix d'être dans l'illégalité. A Lyon comme ailleurs, en remettant les gens à la rue, la Préfète et l'état font le choix de la violence à l'encontre de plusieurs centaines de personnes.

Le Conseil d'Etat par son arrêt n°136727 du 27 octobre 1995, a jugé que le respect de la dignité de la personne humaine est une des composantes de l'ordre public. L'expulsion par la force publique des personnes qui ne sont pas en mesure de trouver un logement par leurs propres moyens porte atteinte à la dignité de la personne humaine et constitue un trouble grave à l'ordre public.

Il est saisissant de constater que des personnes deviennent sans abri par l'exécution forcée d'une décision de justice, alors même que ces personnes sont empêchées de faire valoir leur droit à un hébergement, par défaillance de l'état, faute de moyens suffisants mis en œuvre par les pouvoirs publics.

Ainsi parmi les habitant-es menacé-es d'expulsion 20 ont déjà fait un recours amiable devant la commission départementale de médiation en vue de l'accueil dans une structure d'hébergement, pour exercer leur droit à l'hébergement opposable (DAHO). Pour les mêmes raisons ils ont formulé une requête auprès du juge d'exécution des peines (JEX) pour une demande de délai à la mesure d'expulsion. Tous les occupant-es du lieu peuvent entreprendre les mêmes démarches !!

Malgré ces démarches en cours, la préfecture menace de prendre la décision d'expulser à n'importe quel moment !! Ce serait nouveau, car jusqu'à présent la préfecture prenait en considération le résultat de ces procédures (JEX notamment)

Nous demandons aux propriétaires et à la préfète de ne pas évacuer le bâtiment tant qu'il n'y a pas de possibilité de mise à l'abri de tous les occupants. Nous leur demandons de ne pas recourir à la force publique.

Nous nous tournons aussi vers le maire.

En sa qualité de Maire, Monsieur Doucet peut prendre les décisions propres à *pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours.*

C'est pourquoi nous lui demandons de réquisitionner le bâtiment Pyramide, pour surseoir à l'expulsion et dans l'attente d'un hébergement pour tous-tes.

Nous savons que cette décision est difficile. Cependant elle permettrait de redonner un peu de temps de répit aux 250 occupants de Pyramide et de trouver d'autres solutions.

Cette décision indiquerait une volonté forte de protéger chacun-e d'entre nous, et de commencer à construire une alternative à la politique de harcèlement des plus pauvres et des migrants.

Dernièrement, en relogant après une longue lutte, les familles qui ont occupé le gymnase Bellecombe, c'est la dignité, l'humanité et la raison qui s'affirment enfin contre la violence. Nous espérons qu'il ne s'agissait pas d'un seul coup, médiatique, mais d'une vraie rupture avec la fuite en avant vers la politique du pire.

RASSEMBLEMENT DEVANT L'HOTEL DE VILLE de LYON

JEUDI 7 SEPTEMBRE 2023 à partir de 17h

A l'appel de : Intersquats Lyon et environ, Jamais Sans Toit (JST), Droit Au Logement (DAL)Lyon, Collectif Soutiens/Migrants Croix-Rousse.